

# Evaluation de l'exposition aux polluants atmosphériques

## Les objectifs :

- évaluer le risque pour la santé des salariés exposés,
- vérifier que les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP 8 heures ou court terme) ne sont pas dépassées,
- proposer la mise en place d'actions de prévention collectives et individuelles.

### Pourquoi nous solliciter ?

Si vous avez des interrogations sur les risques d'un produit ou d'une situation de travail (poussières de bois, fumée de soudage, gaz d'échappement, ...) et ses conséquences sur la santé.



## La démarche :

- effectuer une pré-visite des postes pour étudier les procédés et les modes d'exposition et ainsi déterminer la nature des prélèvements à réaliser,
- faire valider par l'entreprise le devis concernant le coût des analyses,
- réaliser des mesurages sur une journée de travail représentative de l'activité habituelle tout en analysant l'activité,
- envoyer les supports de prélèvements au laboratoire d'analyses,
- transmettre un rapport d'intervention avec l'interprétation des résultats basée sur l'approche conventionnelle et proposer la mise en place d'actions de prévention.

### Pour qui ?

Les entreprises de tous secteurs d'activité dont les salariés sont potentiellement exposés

### La durée ?

Variable selon le nombre de situations de travail et/ou zones à évaluer

### Les intervenants ?

Le technicien de prévention



L'A.P.S.T. 41 n'est pas un organisme accrédité COFRAC (Comité français d'accréditation). Les mesurages réalisés ne peuvent donc pas se substituer aux contrôles réglementaires devant être effectués par les entreprises.